

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule: 4744 Société: R. A. O.

Actif  Pensionné(e)  Autre:

Nom & Prénom: BEN YAHIA ABDEL AZIZ

Date de naissance: 01.07.48

Adresse: 160 Bvd ANFA CASABLANCA

Tél: 0669583936 Total des frais engagés: Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin:

Docteur J. ZAIM  
Casablanca  
13, Rue des opticiens  
Opticiens  
ALALO CLINIQUE DE CASABLANCA

Date de consultation: 11/11/2020

Nom et prénom du malade: BEN YAHIA ABDEL AZIZ Age:

Lien de parenté:  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie: *ophtalme*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances:

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à: 02/11/2020 Le: 02/11/2020

Signature de l'adhérent(e): *Ali*

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11.8.20	ca		ca	<i>Docteur J. ZAIM Qahfajmologista Casalabda des peintures MC</i>

A photograph of a signature in black ink, reading "Dr. ZAIM J. AL-HARBI, Dermatologist, Casablanca, 13, Rue des Peupliers, ALMO CLINIC". The signature is written diagonally across the stamp. The stamp itself is rectangular and contains the text "ALMO CLINIC" at the top, followed by "Casablanca" and "Dermatologist" below it, with "Dr. ZAIM J. AL-HARBI" at the bottom.

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/07/2020	210,00
	11/08/2020	296,00
		Total 546,00

Docteur J. ZAIMI  
Orthopédiste  
Casablanca  
Casablanca  
13, Rue des palmiers Osis  
ALMO CLINIC DE CASABLANCA

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$  \begin{array}{r}  25533412 & 21433552 \\  00000000 & 00000000 \\  \hline  00000000 & 00000000 \\  35533411 & 11433553  \end{array}  $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<p><b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX		

**OPHTALMO CLINIQUE  
DE CASABLANCA**



مصحة العيون  
للدكتور البيضاوي

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT1720082822

Casablanca le : .....

28 juillet 2020

**Mr. BENYAHIA Abdelaziz**

125,00 d 2  
AZOPT



2 (0,00  
1 goutte l à Matin et le Soir, dans l'œil droit, pendant 6 Mois



PHARMACIE LES IRISSE  
Dr. LEMSETTER Mala  
164, Boulevard d'Anfa  
(Angle Rue Molière)  
Tél. : 05 22 36 24 79

Docteur  
J. ZAIM  
Ophtalmologiste

PHARMACIE LES IRISSE SARL  
164, Bd d'Anfa Casablanca  
Tél. : 05 22 36 24 79  
Taxe professionnelle : 364

**Urgence 24/24**

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca  
Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 Web : [www.ophtalmoclinique-casa.com](http://www.ophtalmoclinique-casa.com)  
RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

OPHTALMO CLINIQUE  
DE CASABLANCA



مختبر العيون  
للدرار البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT1720082822

Casablanca le : .....

11 août 2020

Mr. BENYAHIA Abdelaziz

255,00

DUOTRAV



DUOTRAV® 40 µg/ml + 5 mg/ml  
Collyre en solution, 2,5 ml  
Boîte de 1 flacon  
Sotéresa Bourgogne  
P.R.P. 255,00 DH  
AMM N° 591/18 DMP / 21 / NRQ

Remboursable AMO  
407392 MA

1 goutte Le Soir, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

217,00

GEL-LARMES

296,00

1 instillation Le Matin et le Soir, dans les deux yeux, pendant 6 Mois



PHARMACIE LES IRISES  
M. LEMSEFFER Malak  
164, Boulevard d'Anfa  
(Angle Rue Molière)  
Tél. : 05 22 36 24 79

Docteur  
J. ZAYN  
Ophtalmologiste